

Mesures visant à éviter les conflits d'intérêts



La gestion et la vente préférentielle de produits de placement internes constituent la principale source de conflits d'intérêts dans le secteur financier. VZ ne distribuant pas ses propres instruments financiers, un tel conflit d'intérêts est exclu. Cependant, des conflits d'intérêts restent possibles dans d'autres domaines. La présente feuille d'information explique la manière dont VZ les gère.

Autres conflits d'intérêts

- Conflits d'intérêts entre les collaborateurs et les clients :
Les collaborateurs qui ont connaissance d'ordres de clients priorisent leurs affaires pour leur propre compte.
- Conflits d'intérêts entre l'établissement financier et ses clients :
L'établissement financier recommande de préférence les instruments financiers qui génèrent les commissions de gestion des portefeuilles les plus élevées et ne les rétrocède pas aux clients.
- Conflits d'intérêts entre plusieurs clients :
Les collaborateurs privilégient les clients avec lesquels ils ont des liens de parenté ou entretiennent une relation étroite d'une autre nature (mandat, emploi, etc.).

Comment VZ gère les conflits d'intérêts

Identification des conflits d'intérêts

La directive interne du groupe VZ sur ce thème décrit dans quelles situations des conflits d'intérêts surviennent, comment ceux-ci peuvent être évités et comment procéder lorsqu'un conflit d'intérêts ne peut pas être évité. Cette directive s'applique à tous les collaborateurs du groupe VZ.

Prévention et minimisation

Les principes, directives et dispositions contractuelles ci-après contribuent à éviter les conflits d'intérêts :

- Transmission systématique des indemnités reçues de tiers (directions de fonds, émetteurs, courtiers, etc.) aux clients
- Règles de récusation
- Règles de conduite sur le marché (affaires pour son propre compte, obligation d'avoir une banque dépositaire)
- Règles relatives aux mandats et activités annexes des collaborateurs
- Règles concernant l'acceptation et la remise de cadeaux
- Règles relatives à la séparation organisationnelle et fonctionnelle (les collaborateurs ne peuvent pas tous effectuer toutes les actions)
- Règles de « Best Execution » (meilleur résultat possible lors de l'exécution de transactions sur titres pour la clientèle, en tenant compte de tous les frais et risques)
- Système d'incitation (prise en compte lors de l'évaluation des collaborateurs)

Information

Si un conflit d'intérêts ne peut pas être évité, VZ en informe les clients de manière transparente (contrats, aide-mémoires, site Internet ou personnellement).

